

Paris, le 13 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SALARIÉS DU DOMICILE : UNE REVALORISATION ATTENDUE ENFIN ACTÉE

Depuis le début de la crise sanitaire, les **professionnels de l'aide à domicile** montrent un **attachement sans faille à leur engagement auprès des personnes dépendantes**. Partout sur nos territoires, ils répondent présents. Les **conditions de travail difficiles**, les **horaires hachés** et la **pénibilité** sont la réalité de ces professionnels, dont le **secteur manque d'attractivité**. Alors qu'un nombre croissant de Français souhaite vieillir chez soi, ce secteur est pourtant porteur, et à la recherche de professionnels passionnés. Au-delà des conditions de travail, c'est **tout le métier qui doit être repensé : la formation, l'évolution de carrière, et bien sûr les rémunérations**.

J'interrogeais aujourd'hui dans l'hémicycle, à l'occasion des **Questions d'Actualité au Gouvernement (QAG)**, Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, suite à l'annonce récente d'une **revalorisation salariale des professionnels du domicile** par Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie.

Au-delà de ces professionnels, j'ai rappelé au Ministre la nécessité de ne pas mettre de côté les **infirmiers et soignants salariés des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** qui doivent, eux aussi, voir leurs rémunérations revalorisées. Alors que certains SSIAD ont déjà connu des revalorisations, les négociations se poursuivent pour d'autres.

Paris, le 13 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SALARIÉS DU DOMICILE : UNE REVALORISATION ATTENDUE ENFIN ACTÉE

Le Ministre a rappelé la **volonté du Gouvernement de renforcer l'attractivité des professions du domicile**, tout en réaffirmant le **rôle fondamental des professionnels**, notamment par une **hausse des rémunérations**. Les professionnels ont à cette occasion été largement applaudis sur les bancs de l'hémicycle.

La réforme annoncée est ambitieuse, puisqu'elle prévoit une **refonte intégrale du système de classification des emplois et des rémunérations**. Elle concerne les salariés des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (**SAAD**) du **secteur privé non lucratif**, c'est-à-dire le plus souvent ceux relevant de l'associatif.

Le **financement de cette revalorisation** sera assurée pour partie par l'Etat, et pour partie par les départements. Très concrètement, **cette revalorisation sera effective, dans le porte-monnaie des professionnels, à compter d'octobre 2021**, à condition que chaque département délibère d'ici là sur cette question.

